



30/09/2025

Fonds de droit français

GROUPAMA EQUILIBRE

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	7
4. Certification du Commissaire aux Comptes	15
5. Comptes de l'exercice	20
6. Annexe(s)	55
Caractéristiques de l'OPC	56
Information SFDR	68

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

02 janvier 2025

Commission de surperformance – part FD.

10 février 2025

Modification du taux de couverture relatif à l'investissement en OPC sous-jacents article 8 ou article 9 au sens du Règlement SFDR.

06 octobre 2025

Groupama Equilibre absorbe le fcp Gan Equilibre.

2. RAPPORT DE GESTION

1. Résilience américaine, contrastes européens : une dynamique guidée par plusieurs signaux macroéconomiques clés

L'année s'est ouverte sur une normalisation progressive de l'économie mondiale, portée par des dynamiques très différentes selon les régions. Aux États-Unis, la vigueur du marché du travail — avec un taux de chômage revenu à 4.1 % en octobre et des salaires réels en progression — a permis à la consommation de rester solide. Les enquêtes d'activité ont alterné entre des périodes de faiblesse (services en février) et de redressement (services et données manufacturières en mars), confirmant la capacité de l'économie américaine à absorber des chocs successifs.

En Europe, la trajectoire a été plus heurtée. Les indicateurs de confiance ont reculé en fin d'année 2024, avant que les enquêtes de services ne surprennent favorablement en décembre. Le véritable tournant est intervenu en mars : **le plan allemand d'investissement dans les infrastructures**, assorti d'une **dérogation au frein à l'endettement**, a constitué un signal budgétaire majeur. Cette impulsion a soutenu les perspectives cycliques européennes malgré un environnement international chargé en incertitudes. Toutefois, l'annonce de nouveaux tarifs américains en avril est venue temporairement assombrir cet horizon.

En Chine, les mesures de relance engagées depuis la mi-2024 ont progressivement porté leurs fruits : rebond des enquêtes dans l'industrie, amélioration des services et stabilisation partielle du marché immobilier. Les marchés asiatiques ont réagi favorablement à cette orientation, notamment en février et en septembre.

L'ensemble dessine une phase de transition où la robustesse américaine, la réactivation budgétaire en Europe et le redressement chinois ont redéfini les moteurs de croissance.

Mouvements de portefeuille

Après les premiers ajustements d'octobre et de début décembre, l'exposition actions américaines a été reconstituée de manière significative dès janvier, notamment via l'utilisation combinée du S&P 500, du Nasdaq et du S&P 500 équilibré, chacun mobilisé selon les phases de marché. Au sein de la courbe des taux, Équilibre a maintenu une sensibilité supérieure à son indice, d'abord sur les Treasuries, puis en élargissant vers les Bunds lorsque la détente américaine rendait l'arbitrage pertinent. Le crédit, renforcé en début d'année, a servi de socle de stabilité, avec une montée en puissance des dettes financières au fil des semaines. Sur la partie actions européennes, l'exposition a été modulée mais préservée, notamment sur les segments domestiques plus sensibles au plan d'investissement allemand.

2. Chocs politiques et commerciaux : une volatilité brève mais structurante, transformée en opportunité

L'année a été marquée par plusieurs événements politiques ayant entraîné des mouvements rapides sur les marchés :

- en novembre 2024, la victoire de Donald Trump a entraîné un renforcement du dollar et une forte dispersion géographique des performances ;
- le 2 avril 2025, l'annonce de tarifs douaniers américains a provoqué une correction généralisée dépassant 10 % sur certains indices, avant une stabilisation rapide liée à la suspension partielle décidée quelques jours plus tard ;
- enfin, les accords conclus en juillet et août entre les États-Unis, le Japon et l'Union européenne ont réduit les risques liés au commerce international, redonnant de la visibilité aux entreprises.

Ces chocs, bien que transitoires, ont été décisifs pour les points d'entrée et la gestion active du risque.

Mouvements de portefeuille

Les annonces tarifaires ont représenté un moment clé, car elles ont conduit le portefeuille à privilégier des expositions plus directionnelles aux États-Unis au détriment de segments plus défensifs ou plus sensibles à la volatilité relative, comme le S&P équilibré ou certains marchés émergents. L'exposition est revenue ensuite vers un niveau plus mesuré lorsque les marchés ont absorbé la nouvelle. L'environnement de stress a également été l'occasion d'intensifier les arbitrages au sein de la courbe des taux, tout d'abord via les Treasuries puis via un déplacement plus notable vers la zone euro. Le crédit, renforcé à mesure que les spreads s'élargissaient, a consolidé la structure obligataire du portefeuille.

3. Inflation, devises et taux : une année de réajustement progressif des anticipations monétaires

Les politiques monétaires ont évolué de manière significative au cours de la période. En décembre 2024, la Réserve fédérale a adopté une position plus restrictive qu'attendu en retirant deux baisses de taux de ses projections pour 2025, en réponse à une croissance révisée à la hausse, une inflation plus persistante et un environnement budgétaire incertain.

Au premier trimestre 2025, l'apparition de données américaines moins favorables — baisse de la confiance, repli des services, ralentissement des indicateurs immobiliers — a conduit les marchés à réviser progressivement leurs anticipations. Au printemps, les tensions géopolitiques, la volatilité induite par les annonces tarifaires et la modération des publications ont renforcé les attentes d'un assouplissement. Ces anticipations se sont cristallisées en septembre, lorsque la perspective d'une première baisse de taux lors du FOMC du 18 septembre a soutenu la valorisation des marchés d'actions.

En Europe, la désinflation rapide de fin 2024 a laissé place à une dynamique plus contrastée : amélioration ponctuelle des enquêtes début 2025, puis remontée des anticipations d'inflation en juin sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie.

Les mouvements de devises ont amplifié ces dynamiques :

- renforcement du dollar en octobre-novembre,
- recul marqué en avril,
- nouvelle appréciation en juillet,
- nouvelle baisse en août.

Mouvements de portefeuille

La sensibilité obligataire est demeurée au-dessus de l'indice sur l'ensemble de la période, portée d'abord par les Treasuries, puis par les obligations d'entreprise et les dettes financières européennes. Les arbitrages de courbe ont joué un rôle constant, tout comme la recherche d'un portage régulier sur le crédit. La gestion de change a été menée avec prudence, mais elle a servi à accompagner certains mouvements de réallocation.

4. Rebond progressif des actions mondiales : technologie, cycliques et émergents comme moteurs successifs

Après des replis marqués en octobre 2024 et en avril 2025, les marchés actions ont connu un redressement progressif puis plus marqué à partir de mai. Trois moteurs ont dominé :

- les valeurs technologiques américaines, soutenues par des publications solides ;
- les valeurs cycliques européennes, portées par l'amélioration des enquêtes et le plan d'investissement allemand ;
- les actions émergentes, en particulier chinoises, bénéficiant du redressement des indicateurs à partir de février puis de nouveau en septembre.

Mouvements de portefeuille

Le portefeuille a maintenu une exposition actions supérieure à son point neutre pendant une grande partie du rebond. Les valeurs technologiques américaines ont été renforcées dans les moments de consolidation, tandis que certaines positions sur les marchés émergents, ainsi que sur la technologie américaine, ont été allégées à la fin de l'été, à la suite de hausses rapides. Les segments domestiques européens ont représenté un axe important de diversification, notamment dans les périodes de visibilité accrue sur la dynamique européenne. Les arbitrages entre le S&P 500 et sa version équipondérée ont permis d'ajuster finement la sensibilité aux rotations de styles.

5. Le rôle stabilisateur du crédit : un contributeur régulier à la performance

Dans un contexte de fluctuations fréquentes des taux souverains, le crédit a joué un rôle essentiel. Le haut rendement a soutenu les portefeuilles en début d'année, tandis que les obligations d'entreprises de qualité — américaines et européennes — ont bénéficié d'un portage attractif et d'une amélioration régulière des révisions de bénéfices.

Mouvements de portefeuille


Les dettes financières et le crédit américain ont été régulièrement renforcés, apportant une cohérence à l'ensemble de la poche obligataire. Les arbitrages entre souverains et crédit ont ainsi rythmé l'année, en lien avec les variations de spreads et les anticipations d'inflation.

Conclusion : une année de recomposition maîtrisée et cohérente

L'exercice a été structuré par :

- une économie américaine toujours robuste,
- un redressement progressif de l'Europe porté par un événement budgétaire majeur (le plan allemand),
- une Chine en voie de stabilisation,
- plusieurs chocs politiques rapidement absorbés,
- une révision rapide des anticipations monétaires.

PERFORMANCES DES OPC

 Date de calcul : 30/09/25
FDG : Net de frais

Portefeuilles	Security Code	Benchmark Description	1 YEAR		
			Return 1 Year	Return Benchmark 1 Year	Excess Return 1 Year
GROUPAMA EQUILIBRE - NC	FR0010013961	50% MSCI World € (dividendes nets réinvestis) 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture	4,83	6,37	-1,54
GROUPAMA EQUILIBRE - FD	FR0012395572	50% MSCI World € (dividendes nets réinvestis) 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture	5,27	6,37	-1,1
GROUPAMA EQUILIBRE - RC	FR0013321221	50% MSCI World € (dividendes nets réinvestis) 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture	5,58	6,37	-0,79
GROUPAMA EQUILIBRE - IC	FR0013321239	50% MSCI World € (dividendes nets réinvestis) 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture	5,53	6,37	-0,84

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE - IC	233 476 621,07	270 547 933,59
Amundi SP 500 Equal Weight ESG Leaders UCITS ETF DR USD Acc	65 689 775,09	42 638 486,43
AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR C	43 023 999,73	41 959 393,26
GROUPAMA EURO CREDIT - OAC	78 126 950,75	4 135 191,80
GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY - OAC		65 810 546,78
GROUPAMA GBL INF SHORT DURATION OAC EUR		62 471 615,78
ISHARES EUR AGGREGATE BOND UCITS ETF EUR		58 190 401,83
ISHARES II PLC ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF EUR DIS	41 004 723,66	16 815 750,00
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI - UCITS ETF DR C	8 344 408,50	47 242 654,16
GROUPAMA GLOBAL ACTIVE EQUITY - OAC	16 739 092,50	28 956 526,03

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 276 524 357,83

- o Change à terme :
- o Future : 222 079 670,31
- o Options : 54 444 687,52
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **636 646 828,91** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Éléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Éléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Éléments de contexte

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2024, 104.4 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 36% d'OPCVM et 47% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Les Responsables de pôle de recherche et stratégie ESG
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Par ailleurs, Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Concerné au sens de la directive MIF II. Ces Personnels Concernés ne sont pas considérés comme preneurs de risques. Il s'agit :

- Du Directeur Service Clients
- Des responsables relations filiales et relations Groupe

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : par exemple certains postes de junior ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations
- La Direction des Ressources Humaines s'assure que les objectifs du Personnel Concerné au sens de MIF II ne les incitent pas à agir contre l'intérêt des clients ou à favoriser leur intérêt au détriment de celui des clients

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Florence Soulé de Lafont, Présidente
- Franck Guiader
- Olivier Pequeux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2024 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Deux recommandations ont été émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; Elles ne remettent pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2 - Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2024.

Masse salariale 2024	30 149 532 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2024</i>	<i>8 052 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2024 (3è tiers)</i>	<i>85 927 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2024 (2è tiers)</i>	<i>219 740 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2022 et versé en 2024 (1^{er} tiers)</i>	<i>138 620 euros</i>

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

La Masse Salariale 2024 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 98 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2024 de l'ensemble du personnel Identifié	16 823 961 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (55 collaborateurs)</i>	<i>9 906 883 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>6 917 078 euros</i>

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPAMA EQUILIBRE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP GROUPAMA EQUILIBRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EQUILIBRE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Rachid  EZZAHHAF

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négoçiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoçiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	758 480 968,77	811 821 114,13
OPCVM	758 480 968,77	811 821 114,13
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instrument financiers à terme (G)	1 799 340,31	2 390 663,71
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	760 280 309,08	814 211 777,84
Créances et comptes d'ajustement actifs	40 080 074,09	7 797 511,07
Comptes financiers	18 488 955,43	4 783 654,12
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	58 569 029,52	12 581 165,19
Total de l'actif I+II	818 849 338,60	826 792 943,03

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	707 475 377,50	684 534 607,94
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	40 370 797,23	16 226 692,05
Résultat net de l'exercice	37 075 450,34	122 189 962,96
Capitaux propres I	784 921 625,07	822 951 262,95
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	784 921 625,07	822 951 262,95
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	2 487 420,10	1 868 621,66
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	2 487 420,10	1 868 621,66
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	31 383 369,42	1 630 158,85
Concours bancaires	56 924,01	342 899,57
Sous-total autres passifs IV	31 440 293,43	1 973 058,42
Total Passifs : I+II+III+IV	818 849 338,60	826 792 943,03

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	1 028 328,44	2 179 778,95
Produits sur obligations	880 320,73	
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	564 092,57	696 740,16
Sous-total produits sur opérations financières	2 472 741,74	2 876 519,11
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-2 141,38	-40 072,87
Sous-total charges sur opérations financières	-2 141,38	-40 072,87
Total revenus financiers nets (A)	2 470 600,36	2 836 446,24
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	5 217,10	-58 600,84
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-9 767 302,34	-10 010 254,70
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-9 762 085,24	-10 068 855,54
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-7 291 484,88	-7 232 409,30
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	335 778,49	428 919,04
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-6 955 706,39	-6 803 490,26
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	34 874 135,25	106 910 373,13
Frais de transactions externes et frais de cession	-344 845,17	-302 288,93
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	34 529 290,08	106 608 084,20
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 961 400,53	-8 819 922,84
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	32 567 889,55	97 788 161,36

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	11 524 238,31	32 342 075,80
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-316 000,72	-142 950,19
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	11 208 237,59	32 199 125,61
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	255 029,59	-993 833,75
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	11 463 267,18	31 205 291,86
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	37 075 450,34	122 189 962,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 50% du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis) et 50% du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés actions et obligataires de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	1 610 686 487,73	1 187 581 039,45	803 324 899,52	822 951 262,95	784 921 625,07
Part GROUPAMA EQUILIBRE FD en EUR					
Actif net	620 111 583,46	265 579 777,75	243 573 081,23	243 527 183,45	229 469 589,17
Nombre de titres	4 726 155,492900	2 414 714,708500	2 128 710,989000	1 806 545,612100	1 616 948,368000
Valeur liquidative unitaire	131,20	109,98	114,42	134,80	141,91
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	4,33	8,90	8,98	24,96	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					30,84
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,99	-0,90	-0,69	-0,71	-0,84
Part GROUPAMA EQUILIBRE GDM en EUR					
Actif net	15 514 317,61				
Nombre de titres	18 359,354				
Valeur liquidative unitaire	845,03				
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	24,74				
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,93				
Part GROUPAMA EQUILIBRE IC en EUR					
Actif net		809,86	843,34	995,11	1 050,16
Nombre de titres		1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire		809,86	843,34	995,11	1 050,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		30,84	0,65	118,07	43,81
Capitalisation unitaire sur revenu		-4,86	-4,19	-3,96	-4,04
Part GROUPAMA EQUILIBRE NC en EUR					
Actif net	975 060 471,91	922 000 355,31	559 750 874,18	579 422 965,22	555 449 833,78
Nombre de titres	4 449 063,764700	5 041 447,858400	2 955 184,842800	2 608 305,800200	2 385 254,750000
Valeur liquidative unitaire	219,16	182,88	189,41	222,14	232,86
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,45	7,61	0,13	26,41	9,66
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,62	-2,45	-2,00	-2,11	-2,34

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Part GROUPAMA EQUILIBRE RC en EUR					
Actif net	114,75	96,53	100,77	119,17	1 151,96
Nombre de titres	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	9,1550
Valeur liquidative unitaire	114,75	96,53	100,77	119,17	125,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,38	3,97	0,09	14,13	5,18
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,40	-0,33	-0,23	-0,20	-0,39

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe : Dernier cours du jour de valorisation (Clôture).
- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie : Dernier cours du jour de valorisation (Clôture).
- Valeurs négociées dans la zone Amérique : Dernier cours du jour de valorisation (Clôture).

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPCVM ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres et actions d'OPCVM

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN - Titres de Créances Négociables- (autres que les BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps
 - o Swaps de taux adossés ou non adossésEngagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si taux fixe/ taux variable) ou à taux variable (si taux variable / taux fixe) au prix du marché.

o Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPCVM a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés (DIC).

Part FD

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,90 % TTC
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,25% TTC
Commission de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument**
Commission de surperformance	Actif net	10% au-dessus de l'indice composite de référence*** Perçue même en cas de performance négative

**se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Part IC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,80 % TTC
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,25% TTC
Commission de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument**
Commission de surperformance	Actif net	10% au-dessus de l'indice composite de référence*** Perçue même en cas de performance négative

**se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Part NC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 1,35 % TTC
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,25% TTC
Commission de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument**
Commission de surperformance	Actif net	10% au-dessus de l'indice composite de référence*** Perçue même en cas de performance négative

**se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Part RC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,90 % TTC
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,25% TTC
Commission de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument**
Commission de surperformance	Actif net	10% au-dessus de l'indice composite de référence*** Perçue même en cas de performance négative

**se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

• Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

***Principes applicables aux commissions de surperformance :

• Principe général :

La commission de surperformance est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.

La méthode de calcul employée est celle dite de la « variation quotidienne » visant à ajuster à chaque valeur liquidative le solde d'un compte de provisions en fonction de la performance du compartiment par rapport à l'indice de référence composite : 50% MSCI World € clôture (dividendes nets réinvestis) et 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis), depuis la valeur liquidative précédente.

A chaque valorisation du compartiment, un actif de référence est déterminé. Il représente l'actif du compartiment retraité des montants de souscriptions/rachats et valorisé selon la performance de l'indicateur de référence depuis la dernière valorisation. Si, depuis la dernière valeur liquidative, l'actif valorisé du compartiment, actif évalué net de tout frais, est supérieur à celui de l'actif de référence, un montant correspondant à 10 % de la différence est ajouté au solde du compte de provisions pour frais de surperformance. A l'inverse, dans le cas d'une sous performance entre deux valeurs liquidatives, une reprise sur provision est effectuée à hauteur de 10 % de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence. Le compte de provisions ne pouvant être négatif, les reprises sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Un solde théorique négatif est néanmoins mémorisé afin de ne provisionner de futures commissions variables qu'une fois l'ensemble de la sous performance constatée effectivement rattrapée.

Lors de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans l'hypothèse, où aucune commission de surperformance ne serait provisionnée en fin de période de référence, cas d'une sous-performance par rapport à l'indicateur de référence, cette dernière sera étendue à l'exercice suivant en poursuivant les calculs de provisionnement en cours. Ainsi, ne pourront être provisionnées des commissions de surperformance sur le nouvel exercice qu'à la condition que les sous-performances passées soient intégralement effacées.

Au bout de 5 années sans prélèvement de commissions de surperformance (sous performance globale sur 5 ans), le mécanisme de calcul prévoit de ne plus prendre en compte les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans comme l'illustre le second tableau ci-dessous. Le calcul des commissions de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.

Mécanisme de « swing pricing » :

Groupama Asset Management a choisi de mettre en place un mécanisme de *swingpricing*.

Le swing pricing est un mécanisme visant à réduire pour les porteurs détenant les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrant et/ou sortant. Son utilisation n'exonère pas la société de gestion de ses obligations en termes de meilleure exécution, de gestion de la liquidité, d'éligibilité des actifs et de valorisation des OPC. Hormis certains coûts administratifs mineurs pouvant être engendrés par la mise en place du dispositif, l'utilisation du swing pricing ne génère pas de coûts supplémentaires pour l'OPC : ce mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différente entre les porteurs.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur liquidative de chaque catégorie de parts de l'OPC à l'aide d'un swing factor. Ce swing factor représente une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels l'OPC investit ainsi qu'éventuellement une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par l'OPC lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts de l'OPC sont propres à l'OPC et révisés par un comité « swing Price » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du swing pricing. La société de gestion détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts de l'OPC sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par la société de gestion pour chaque OPC (le « seuil de swing »).

Dans le cas d'un swing complet, aucun seuil de swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

1. Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un OPC se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie de parts de l'OPC sera revue à la hausse à l'aide du « swing factor » ; et

2. Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un OPC se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie de parts de l'OPC sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, de s'écarter de l'indice de référence de l'OPC)

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA EQUILIBRE IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EQUILIBRE RC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EQUILIBRE NC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EQUILIBRE FD	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	822 951 262,95	803 324 899,52
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	9 070 987,37	13 219 723,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-85 546 668,04	-125 168 160,08
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-7 291 484,88	-7 232 409,30
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	34 529 290,08	106 608 084,20
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	11 208 237,59	32 199 125,61
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	784 921 625,07	822 951 262,95

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EQUILIBRE FD		
Parts souscrites durant l'exercice	18 864,063600	2 593 629,03
Parts rachetées durant l'exercice	-208 461,307700	-28 656 310,47
Solde net des souscriptions/rachats	-189 597,244100	-26 062 681,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 616 948,368000	
Part GROUPAMA EQUILIBRE IC		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
Part GROUPAMA EQUILIBRE NC		
Parts souscrites durant l'exercice	28 441,959300	6 476 337,74
Parts rachetées durant l'exercice	-251 493,009500	-56 890 357,57
Solde net des souscriptions/rachats	-223 051,050200	-50 414 019,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 385 254,750000	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EQUILIBRE RC		
Parts souscrites durant l'exercice	8,1550	1 020,60
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	8,1550	1 020,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9,1550	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part GROUPAMA EQUILIBRE FD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EQUILIBRE IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EQUILIBRE NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EQUILIBRE RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- valeur nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
GROUPAMA EQUILIBRE FD FR0012395572	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	229 469 589,17	1 616 948,368000	141,91
GROUPAMA EQUILIBRE IC FR0013321239	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 050,16	1,0000	1 050,16
GROUPAMA EQUILIBRE NC FR0010013961	Capitalisation	Capitalisation	EUR	555 449 833,78	2 385 254,750000	232,86
GROUPAMA EQUILIBRE RC FR0013321221	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 151,96	9,1550	125,82

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	111 754,39	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-7 625,10	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	104 129,29					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	18 488,96				18 488,96
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-56,92				-56,92
Hors-bilan					
Futures	NA	36 600,90			
Options	NA				-2 603,17
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		36 600,90			15 828,87

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	18 488,96						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-56,92						
Hors-bilan							
Futures						25 152,90	11 448,00
Options						-2 603,17	
Swaps							
Autres instruments							
Total	18 432,04					22 549,73	11 448,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	JPY	CAD	GBP	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	5 872,66	1 496,32	823,66	137,49	67,39
Comptes financiers	10 538,96	3 590,18	2 387,39		33,67
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers			-0,98	-55,95	
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps	-36 424,11	-17 452,61	-9 128,35	-7 533,08	-3 732,55
Autres opérations					
Total	-20 012,49	-12 366,11	-5 918,28	-7 451,54	-3 631,49

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p>Opérations figurant à l'actif du bilan</p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p>Collatéral espèces</p> <p> Caceis Bank</p> <p> Dépôt de garantie espèces versé</p> <p>Opérations figurant au passif du bilan</p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p> Collatéral espèces</p>		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE000LAP5Z18	Amundi SP 500 Equal Weight ESG Leaders UCITS ETF DR USD Acc	AMUNDI IRELAND LONDON BRANCH LTD (IRL)	Fonds / Actions	Irlande	EUR	18 374 549,36
IE000KXCEXR3	Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	AMUNDI IRELAND LONDON BRANCH LTD (IRL)	Fonds / Actions	Irlande	EUR	14 810 731,46
IE00BFNM3G45	iShares MSCI USA Screened UCITS ETF USD Acc	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	41 060 172,12
IE00BYZTVT56	ISHARES II PLC ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF EUR DIS	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	24 495 317,83
LU2976314380	YIS MSCI PACIFIC EX JAPAN UNIVERSAL Z	EURIZON CAPITAL SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	18 733 169,09
FR001400K2R1	GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY - OAC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Actions internationales	France	EUR	47 293 207,23
FR001400ITZ9	GROUPAMA EUROPE STOCK - OAC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Actions internationales	France	EUR	41 212 554,60
FR001400K2W1	GROUPAMA US STOCK - OAC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Actions internationales	France	USD	109 141 272,03
FR0013259199	GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT OAD	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Fonds / Mixte	France	EUR	39 735 860,60
LU1717594557	GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY - OAC EUR	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Fonds de Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	18 986 990,74
FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE - IC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Monétaire Euro	France	EUR	6 020 996,44
FR001400LLB1	GROUPAMA EURO BOND - OAC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	119 836 852,70
FR001400JWC0	GROUPAMA EURO CREDIT - OAC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	138 932 613,75
FR001400KDA2	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION OAC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	5 647 840,95
FR001400K3P3	GROUPAMA EURO GOVIES - OAC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	108 823 684,20
FR0012599645	GROUPAMA ULTRA SHORT TERM - IC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	1 014 955,67

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU0456627131	ODDO BHF EURO HIGH YIELD BOND CP-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	4 360 200,00
Total						758 480 968,77

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	29 822 694,00
	Souscriptions à recevoir	24 924,16
	Rétrocession de frais de gestion	5 217,10
	Dépôts de garantie en espèces	10 227 238,81
	Collatéraux	0,02
Total des créances		40 080 074,09
Dettes		
	Achats à règlement différé	29 543 985,51
	Rachats à payer	830 566,01
	Frais de gestion fixe	935 772,97
	Frais de gestion variable	55 022,73
	Autres dettes	18 022,20
Total des dettes		31 383 369,42
Total des créances et des dettes		8 696 704,67

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part GROUPAMA EQUILIBRE FD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 112 153,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	52 179,85
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	2 228,94
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	1 534,87
Part GROUPAMA EQUILIBRE IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,68
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA EQUILIBRE NC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 600 728,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	3 682,23
Part GROUPAMA EQUILIBRE RC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,69
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			636 646 828,91
	FR001400K2R1	GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY - OAC	47 293 207,23
	FR001400LLB1	GROUPAMA EURO BOND - OAC	119 836 852,70
	FR001400JWC0	GROUPAMA EURO CREDIT - OAC	138 932 613,75
	FR001400KDA2	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION OAC	5 647 840,95
	FR0013259199	GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT OAD	39 735 860,60
	FR001400K3P3	GROUPAMA EURO GOVIES - OAC	108 823 684,20
	LU1717594557	GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY - OAC EUR	18 986 990,74
	FR001400ITZ9	GROUPAMA EUROPE STOCK - OAC	41 212 554,60
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE - IC	6 020 996,44
	FR0012599645	GROUPAMA ULTRA SHORT TERM - IC	1 014 955,67
	FR001400K2W1	GROUPAMA US STOCK - OAC	109 141 272,03
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			636 646 828,91

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-6 955 706,39	-6 803 490,26
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	-6 955 706,39	-6 803 490,26
Sommes distribuables au titre du revenu net	-6 955 706,39	-6 803 490,26

Part GROUPAMA EQUILIBRE FD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-1 359 123,19	-1 287 362,54
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	-1 359 123,19	-1 287 362,54
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 359 123,19	-1 287 362,54
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	-1 359 123,19	-1 287 362,54
Total	-1 359 123,19	-1 287 362,54
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		8 424,38

Part GROUPAMA EQUILIBRE IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-4,04	-3,96
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-4,04	-3,96
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-4,04	-3,96
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-4,04	-3,96
Total	-4,04	-3,96
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part GROUPAMA EQUILIBRE NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-5 596 575,55	-5 516 123,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-5 596 575,55	-5 516 123,56
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-5 596 575,55	-5 516 123,56
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-5 596 575,55	-5 516 123,56
Total	-5 596 575,55	-5 516 123,56
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part GROUPAMA EQUILIBRE RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-3,61	-0,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-3,61	-0,20
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-3,61	-0,20
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-3,61	-0,20
Total	-3,61	-0,20
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	32 567 889,55	97 788 161,36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	32 567 889,55	97 788 161,36
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	40 370 797,23	16 226 692,05
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	72 938 686,78	114 014 853,41

Part GROUPAMA EQUILIBRE FD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 503 209,90	28 877 831,52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	9 503 209,90	28 877 831,52
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	40 370 797,23	16 226 692,05
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	49 874 007,13	45 104 523,57
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	49 874 007,13	45 104 523,57
Capitalisation		
Total	49 874 007,13	45 104 523,57
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part GROUPAMA EQUILIBRE IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	43,81	118,07
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	43,81	118,07
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	43,81	118,07
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	43,81	118,07
Total	43,81	118,07
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part GROUPAMA EQUILIBRE NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	23 064 588,40	68 910 197,64
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	23 064 588,40	68 910 197,64
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	23 064 588,40	68 910 197,64
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	23 064 588,40	68 910 197,64
Total	23 064 588,40	68 910 197,64
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part GROUPAMA EQUILIBRE RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	47,44	14,13
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	47,44	14,13
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	47,44	14,13
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	47,44	14,13
Total	47,44	14,13
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			758 480 968,77	96,63
OPCVM			758 480 968,77	96,63
Gestion collective			758 480 968,77	96,63
Amundi SP 500 Equal Weight ESG Leaders UCITS ETF DR USD Acc	EUR	1 545 207	18 374 549,36	2,34
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	EUR	90 773	14 810 731,46	1,89
GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY - OAC	EUR	3 441	47 293 207,23	6,03
GROUPAMA EURO BOND - OAC	EUR	11 366	119 836 852,70	15,27
GROUPAMA EURO CREDIT - OAC	EUR	12 645,861	138 932 613,75	17,69
GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION OAC	EUR	517,715	5 647 840,95	0,72
GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT OAD	EUR	41 213,787	39 735 860,60	5,06
GROUPAMA EURO GOVIES - OAC	EUR	10 559,163	108 823 684,20	13,86
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY - OAC EUR	EUR	10 112,211	18 986 990,74	2,42
GROUPAMA EUROPE STOCK - OAC	EUR	3 115,359	41 212 554,60	5,25
GROUPAMA MONETAIRE - IC	EUR	25,882	6 020 996,44	0,77
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM - IC	EUR	92,073	1 014 955,67	0,13
GROUPAMA US STOCK - OAC	USD	9 134	109 141 272,03	13,90
ISHARES II PLC ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF EUR DIS	EUR	5 101 172	24 495 317,83	3,12
iShares MSCI USA Screened UCITS ETF USD Acc	EUR	3 480 059	41 060 172,12	5,23
ODDO BHF EURO HIGH YIELD BOND CP-EUR	EUR	260 000	4 360 200,00	0,56
YIS MSCI PACIFIC EX JAPAN UNIVERSAL Z	EUR	1 781 566,247	18 733 169,09	2,39
Total			758 480 968,77	96,63

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DJ STX600 AUT 1225	40		-14 400,00	1 046 200,00
EURO STOXX SM 1225	650	43 230,00		11 339 250,00
MSCI EMG MKT 1225	105	52 000,00		6 075 255,32
OSE TOPIX FUT 1225	120	174 955,44		21 720 752,45
S&P TORONTO 6 1225	55	280 163,92		11 927 824,33
SP 500 MINI 1225	208	436 644,68		59 645 106,38
Sous-total 1.		986 994,04	-14 400,00	111 754 388,48
2. Options				
EURO STOXX 50 10/2025 CALL 5600	-450		-141 750,00	-8 286 645,06
S&P 500 INDEX 10/2025 CALL 6700	-30		-158 936,17	-4 663 700,43
S&P 500 INDEX 10/2025 CALL 6725	-30		-138 191,49	-4 346 500,21
S&P 500 INDEX 10/2025 PUT 6550	-150		-319 148,94	11 444 926,60
S&P 500 INDEX 10/2025 PUT 6650	-85		-257 712,77	9 278 820,64
S&P 500 INDEX 10/2025 PUT 6700	85	311 063,83		-11 051 998,41
Sous-total 2.		311 063,83	-1 015 739,37	-7 625 096,87
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		1 298 057,87	-1 030 139,37	104 129 291,61

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BTP 1225	79	90 060,00		9 467 360,00
EURO BUND 1225	122	26 840,00		15 685 540,00
XEUR FGBX BUX 1225	100	278 000,00		11 448 000,00
Sous-total 1.		394 900,00		36 600 900,00
2. Options				
CBOT YST 10 A 10/2025 CALL 114	-160		-19 148,94	-2 603 170,21
Sous-total 2.			-19 148,94	-2 603 170,21
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		394 900,00	-19 148,94	33 997 729,79

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CC EURCAD 1225	-73		-72 837,02	-9 128 348,83
EC EURUSD 1225	-286		-93 090,43	-35 877 787,23
RF EURCHF 1225	-30		-9 627,21	-3 732 550,68
RP EURGBP 1225	-60		-61 010,54	-7 533 083,18
RY EURJPY 1225	-140		-130 092,85	-17 452 611,91
Sous-total 1.			-366 658,05	-73 724 381,83
2. Options				
EUR/USD CME 11/2025 CALL 1.205	120	35 744,68		2 768 925,96
Sous-total 2.		35 744,68		2 768 925,96
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		35 744,68	-366 658,05	-70 955 455,87

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	758 480 968,77
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	267 918,50
Total instruments financiers à terme - taux	375 751,06
Total instruments financiers à terme - change	-330 913,37
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	58 639 667,28
Autres passifs (-)	-32 511 767,17
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	784 921 625,07

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part GROUPAMA EQUILIBRE FD	EUR	1 616 948,368000	141,91
Part GROUPAMA EQUILIBRE IC	EUR	1,0000	1 050,16
Part GROUPAMA EQUILIBRE NC	EUR	2 385 254,750000	232,86
Part GROUPAMA EQUILIBRE RC	EUR	9,1550	125,82

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA EQUILIBRE Part RC Code ISIN : FR0013321221 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 10 févr. 2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 50% du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis) et 50% du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés actions et obligataires de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Stratégie d'investissement :

Le produit a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé entre 30% et 70% de son actif net aux actions et entre 30% et 70% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 100% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 09:30, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Il est à noter que le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de placement recommandée et maturité du fonds, vous pourriez obtenir un rendement inférieur dans ces cas précis

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veuillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant, les pires moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	2 980 €	3 140 €
	Rendement annuel moyen	-70,20 %	-20,66 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 980 €	9 120 €
	Rendement annuel moyen	-20,23 %	-1,82 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 010 €	11 110 €
	Rendement annuel moyen	0,13 %	2,14 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	11 980 €	12 800 €
	Rendement annuel moyen	19,75 %	5,06 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 10/2016 et 10/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 08/2019 et 08/2024.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	405 €	913 €
Incidence des coûts annuels*	4,08 %	1,73 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,87 % avant déduction des coûts et de 2,14 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents estimés		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,04 % de la valeur de votre investissement par an.	101 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,02 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	2 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	10 % TTC de la performance au-delà de celle de l'indicateur composite suivant : 50 % MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis), sous réserve que toutes sous-performances de l'OPC par rapport à l'indicateur au cours des 5 dernières années aient été compensées. Le calcul des commissions de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive de l'OPC par rapport à l'indicateur, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative. La commission de surperformance est cristallisée annuellement lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	2 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net, hors OPC monétaires, dérivés et liquidités, dans des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR ou dans des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG. Le taux d'analyse ESG respectera un minimum de 90 % de l'actif net, hors OPC monétaires, dérivés et liquidités détenues à titre accessoire.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA EQUILIBRE Part IC Code ISIN : FR0013321239 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 10 févr. 2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 50% du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis) et 50% du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés actions et obligataires de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Stratégie d'investissement :

Le produit a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé entre 30% et 70% de son actif net aux actions et entre 30% et 70% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 100% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 09:30, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Il est à noter que le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de placement recommandée et maturité du fonds, vous pourriez obtenir un rendement inférieur dans ces cas précis

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant, les pires moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Minimum	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	2 980 €	3 140 €
Tensions	Rendement annuel moyen	-70,20 %	-20,66 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 960 €	8 910 €
	Rendement annuel moyen	-20,42 %	-2,28 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 950 €	10 670 €
	Rendement annuel moyen	-0,54 %	1,31 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	11 800 €	12 220 €
	Rendement annuel moyen	17,97 %	4,10 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 10/2016 et 10/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 04/2017 et 04/2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	396 €	838 €
Incidence des coûts annuels*	3,99 %	1,63 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,93 % avant déduction des coûts et de 1,31 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents estimés		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,95 % de la valeur de votre investissement par an.	92 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,02 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	2 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	10 % TTC de la performance au-delà de celle de l'indicateur composite suivant : 50 % MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50 % Bloomberg Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis), sous réserve que toutes sous-performances de l'OPC par rapport à l'indicateur au cours des 5 dernières années aient été compensées. Le calcul des commissions de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive de l'OPC par rapport à l'indicateur, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative. La commission de surperformance est cristallisée annuellement lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	1 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net, hors OPC monétaires, dérivés et liquidités, dans des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR ou dans des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG. Le taux d'analyse ESG respectera un minimum de 90 % de l'actif net, hors OPC monétaires, dérivés et liquidités détenues à titre accessoire.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA EQUILIBRE Part FD Code ISIN : FR0012395572 (D - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 10 févr. 2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 50% du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis) et 50% du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés actions et obligataires de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Stratégie d'investissement :

Le produit a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé entre 30% et 70% de son actif net aux actions et entre 30% et 70% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 100% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 09:30, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux OPCVM et FIA nourriciers gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales (hors gammes Epargne & Retraite).

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Il est à noter que le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de placement recommandée et maturité du fonds, vous pourriez obtenir un rendement inférieur dans ces cas précis

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant, les pires moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Minimum	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	2 980 €	3 140 €
Tensions	Rendement annuel moyen	-70,18 %	-20,66 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 880 €	9 010 €
	Rendement annuel moyen	-21,23 %	-2,07 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 960 €	10 470 €
	Rendement annuel moyen	-0,37 %	0,93 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	11 820 €	12 360 €
	Rendement annuel moyen	18,23 %	4,33 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 10/2016 et 10/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 07/2017 et 07/2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	418 €	950 €
Incidence des coûts annuels*	4,21 %	1,85 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,77 % avant déduction des coûts et de 0,93 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents estimés		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,19 % de la valeur de votre investissement par an.	115 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,02 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	2 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	10 % TTC de la performance au-delà de celle de l'indicateur composite suivant : 50% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis), sous réserve que la performance de l'OPC soit positive et que toutes sous-performances de l'OPC par rapport à l'indicateur au cours des 5 dernières aient été compensées. La commission de surperformance est cristallisée annuellement lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, au document d'informations clés, aux rapports financiers et aux autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous rapprocher de la personne vous ayant commercialisé ce produit. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous rapprocher de la personne vous ayant commercialisé ce produit.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net, hors OPC monétaires, dérivés et liquidités, dans des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR ou dans des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG. Le taux d'analyse ESG respectera un minimum de 90 % de l'actif net, hors OPC monétaires, dérivés et liquidités détenues à titre accessoire.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA EQUILIBRE Part NC Code ISIN : FR0010013961 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 10 févr. 2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 50% du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis) et 50% du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés actions et obligataires de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Stratégie d'investissement :

Le produit a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé entre 30% et 70% de son actif net aux actions et entre 30% et 70% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 100% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 09:30, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est ouverte à tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support de contrat d'assurance vie en unités de compte..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Il est à noter que le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de placement recommandée et maturité du fonds, vous pourriez obtenir un rendement inférieur dans ces cas précis

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant, les pires moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	2 990 €	3 150 €
	Rendement annuel moyen	-70,11 %	-20,62 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 930 €	9 240 €
	Rendement annuel moyen	-20,67 %	-1,57 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 040 €	10 790 €
	Rendement annuel moyen	0,35 %	1,53 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	11 910 €	12 680 €
	Rendement annuel moyen	19,08 %	4,86 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 10/2016 et 10/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 03/2019 et 03/2024.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	437 €	1 206 €
Incidence des coûts annuels*	4,42 %	2,27 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,80 % avant déduction des coûts et de 1,53 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	275 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents estimés		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,64 % de la valeur de votre investissement par an.	159 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,02 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	2 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	1 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net, hors OPC monétaires, dérivés et liquidités, dans des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR ou dans des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG. Le taux d'analyse ESG respectera un minimum de 90 % de l'actif net, hors OPC monétaires, dérivés et liquidités détenues à titre accessoire.

Dénomination du produit : GROUPAMA
EQUILIBRE

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 57,95%

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	Fonds
09/2024 - 09/2025	Pourcentage de fonds Article 8 et 9 (%)	96,65
09/2023 - 09/2024	Pourcentage de fonds Article 8 et 9 (%)	97,70

● **Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG MSCI à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;

- La performance ESG de l'émetteur ;

- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;

- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	57,95%
--	---------------

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
5,83	0,00



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	14 865,67	27 847,77		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	3 871,18	4 069,45		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	144 918,95	155 884,06		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	160 858,93	189 765,40		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2)	204,98	230,37		

		équivalent par M EUR investi)				
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	207,94	420,69		
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	5,41	6,27		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	4,28	2,15		
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,14	0,16		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,91	0,89		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,52	1 022,16		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	14,07	69 702,47		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de	5,83	9,49		

	entreprises multinationales	l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	0,00	0,06		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	6,80	4,19		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	25,39	19,93		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	9 969,25

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	24,81



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2024 au 30/09/2025

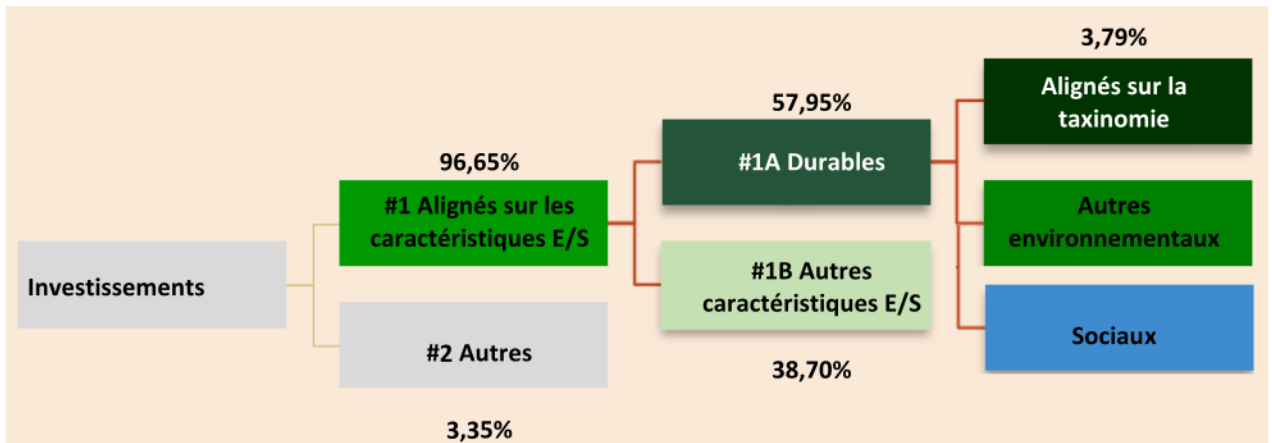
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA EURO BOND - OAC	OPC	13.36%	France
GROUPAMA US STOCK - OAC	OPC	11.81%	France
GROUPAMA EURO CREDIT - OAC	OPC	11.11%	France
GROUPAMA EURO GOVIES - OAC	OPC	10.93%	France
GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY - OAC	OPC	7.51%	France
GROUPAMA EUROPE STOCK - OAC	OPC	4.16%	France
ISH EU AG BD ESG SR UCITS-EU	OPC	3.57%	Irlande
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION - OAC	OPC	3.15%	France
X S&P 500 EQUAL WEIGHT	OPC	2.92%	Luxembourg
AM EURO AGG BOND C	OPC	2.76%	Luxembourg
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	2.18%	France
GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT - OAD	OPC	2.11%	France
EURIZON-EQ PAC EX JP LTE-ZEU	OPC	2.02%	Luxembourg
ISHARE MSCI USA SCR UCITS-UA	OPC	2.02%	Irlande
ISHARES EUR COR BD ESG SR-ED	OPC	1.97%	Irlande



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

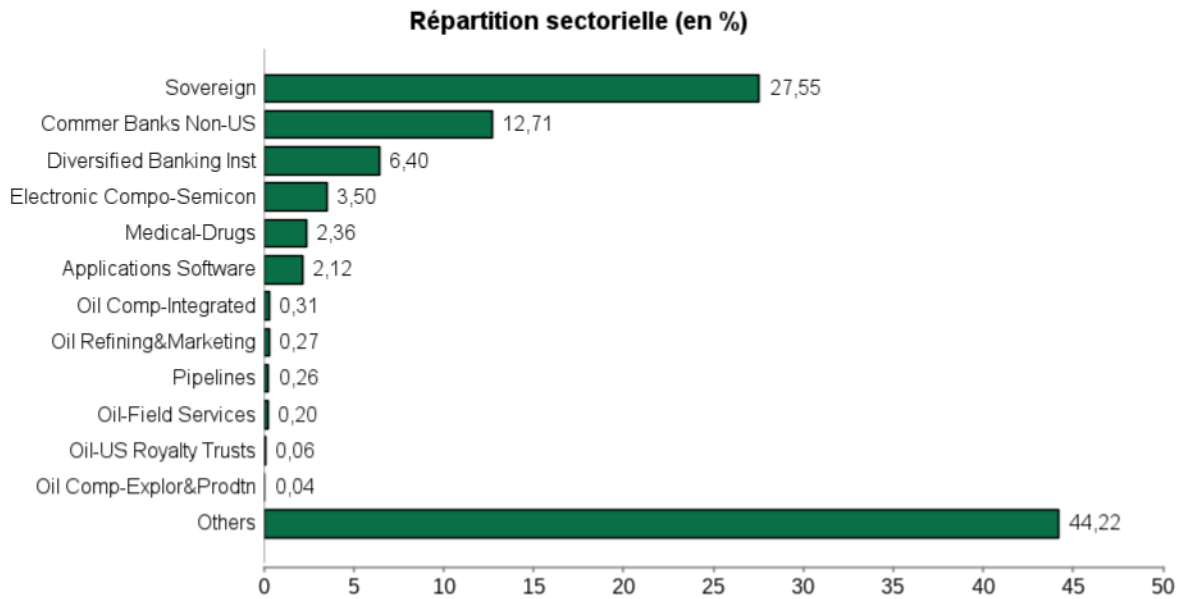
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

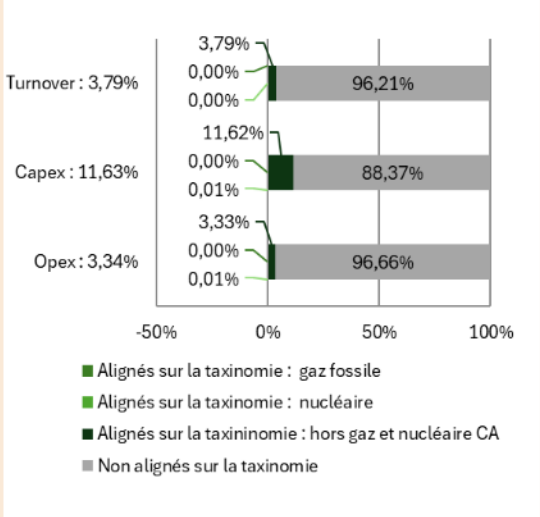
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?**

- Oui**
- Nucléaire** **Gaz fossile**
- Non**

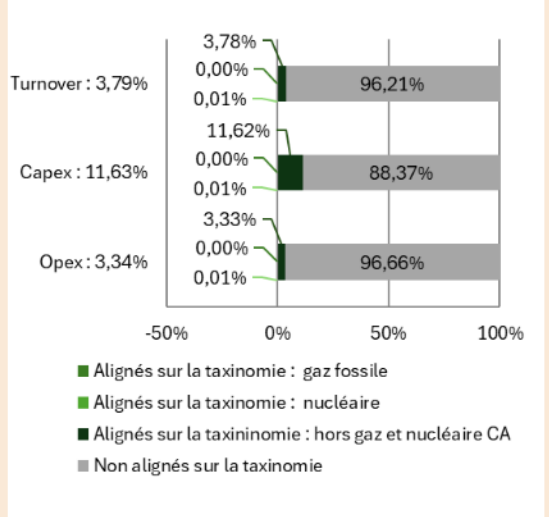
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxinomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxinomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	1,95%
--	-------

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
2025	3,79%
2024	2,34%



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	54,16%
---	--------



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
---	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

La prise en compte des critères ESG se fait à travers les investissements dans des OPCVM SFDR 8 ou 9 faisant des caractéristiques extra-financières un élément central de leur communication. En particulier, le compartiment est en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM de cette catégorie. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les éléments suivants seront vérifiés : existence, publicité et cohérence avec la politique de Groupama AM en matière de risque de durabilité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif